



Gestion COVID 19

Sources : <https://www.santepubliquefrance.fr> et
<https://www.education.gouv.fr>

Sommaire

Page 1 :

- Gestion des personnes présentant des symptômes évocateurs à la maison
- Gestion des personnes présentant des symptômes évocateurs présentes dans l'établissement

Page 2 :

- **Gestion d'un cas probable ou confirmé**
- Identification et gestion des contacts à risque

Page 3 :

- Gestion de plusieurs cas contact confirmés
- Communication

Page 4 :

- Gestion vie scolaire et suivi
- Suivi pédagogique

Page 5 : Lexique

	GESTION CAS COVID	Direction Mongré COVID - PRE
	RENTREE SCOLAIRE 2020-2021	22/02/2021
	DU CENTRE SCOLAIRE NOTRE DAME DE MONGRE	Page 1 / 5 Destinataires : Personnels, enseignants et familles

GESTION DES PERSONNES PRESENTANT DES SYMPTOMES EVOCATEURS DE LA COVID 19 A LA MAISON

1- Un élève ou un personnel qui présente des symptômes :

- Ne se rend pas dans l'établissement, évite les contacts
- Informe l'établissement
- Consulte un médecin (ou la plateforme en ligne covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage)

2- Si test de dépistage prescrit :

- Isolement dans l'attente du résultat du test
- Information de l'établissement

GESTION DES PERSONNES PRESENTANT DES SYMPTOMES EVOCATEURS DE LA COVID 19 PRESENTES DANS L'ETABLISSEMENT

La conduite à tenir :

- 1- Isolement à l'Accueil Santé avec masque et respect des gestes barrière.
- 2- Pour un élève : Appel immédiat des responsables légaux : ils viennent chercher leur enfant, ils vont consulter leur médecin et transmettent les informations nécessaires au suivi de la situation (confirmation ou infirmation de cas)
Pour un adulte : Consultation médicale et information au Chef d'établissement du suivi de la situation (confirmation ou infirmation de cas)
- 3- Nettoyage de la pièce dédiée

	GESTION CAS COVID	Direction Mongré COVID - PRE
	RENTREE SCOLAIRE 2020-2021	22/02/2021
	DU CENTRE SCOLAIRE NOTRE DAME DE MONGRE	Page 2 / 5 Destinataires : Personnels, enseignants et familles

GESTION D'UN CAS PROBABLE OU CONFIRMÉ

Pas de retour dans l'établissement avant le délai défini par le médecin.

A partir du 22 février Isolement strict du cas confirmé pendant 10 jours minimum (qu'il s'agisse de cas confirmés de variant ou non et quel que soit le type de test réalisé) à compter des premiers symptômes, selon la situation, après le résultat du test.

En cas de fièvre au 10^{ème} jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48 heures après la disparition des symptômes.

L'ARS assure la coordination du contact-tracing. Identification et prise en charge des personnes contact à risque du cas hors de l'école.

Un élève dont au moins un des parents est identifié comme cas confirmé ne doit pas se rendre dans l'établissement dans le délai prescrit par un médecin. L'élève bénéficie alors de la continuité pédagogique mise en œuvre.

IDENTIFICATION ET GESTION DES CAS CONTACT A RISQUE

Suite à l'apparition d'un cas confirmé, la liste des personnes contacts à risque potentiel sera établie (liste des élèves d'une même classe, ou groupe ainsi que des personnels en contact dans les 7 jours précédents).

Il s'agit d'identifier les élèves, personnes avec lesquelles le cas confirmé a eu un contact rapproché sans mesure de protection efficace.

L'identification des personnes contact à risque est assurée par l'ARS.

Pour les élèves en école primaire :

L'élève pourra se rendre à l'école après un délai 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, s'il ne présente pas de symptôme évocateur du Covid-19 et sans obligation de test.

Pour les personnels, les collégiens et les lycéens :

Les personnels et les élèves identifiés comme contacts à risque ne sont pas accueillis dans l'école ou l'établissement jusqu'au résultat négatif d'un test RT-PCR réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé.

Les responsables légaux des élèves doivent attester sur l'honneur de la réalisation du test et du résultat négatif de celui-ci. En l'absence d'une telle attestation, l'éviction scolaire est maintenue jusqu'à sa production et pour une durée maximale de 14 jours.

Si l'élève ou le personnel fait l'objet d'un test positif, il se conforme aux prescriptions relatives aux cas confirmés.

	GESTION CAS COVID	Direction Mongré COVID - PRE
	RENTREE SCOLAIRE 2020-2021	22/02/2021
	DU CENTRE SCOLAIRE NOTRE DAME DE MONGRE	Page 3 / 5 Destinataires : Personnels, enseignants et familles

GESTION DE PLUSIEURS CAS CONTACT CONFIRMÉS

La décision de dépistage élargie de l'établissement est prise en concertation avec l'ARS qui détermine l'intérêt et le périmètre du dépistage.

C'est l'ARS qui prend les mesures de gestion qui découlent de la campagne de dépistage.

En fonction de l'avis des autorités sanitaires il appartient au Préfet de département de décider des restrictions à apporter à l'accueil des usagers dans l'établissement.

L'anonymat des cas confirmés sera respecté.

Lorsque la suspicion de contact à risque est levée par l'ARS, l'élève ou l'adulte est invité à revenir dans l'établissement.

COMMUNICATION

- En externe : la communication sur les situations dans l'établissement relève de l'autorité préfectorale et du Rectorat en lien avec l'ARS.
- En interne : **uniquement pour un cas confirmé** seules les classes concernées (familles et équipes pédagogiques) sont tenues informées.
- Pour les personnels : anonymat respecté des cas confirmés. L'ARS prend les mesures de « contact tracing ». L'interface avec la médecine du travail est faite par le référent COVID (Vincent CLAIRE).

Les décisions de fermeture partielle ou totale ne sont prises qu'en fonction de la situation et de l'analyse partagée entre l'ARS, la Préfecture et l'établissement. Des mesures proportionnées seront mises en œuvre.

	GESTION CAS COVID	Direction Mongré COVID - PRE
	RENTREE SCOLAIRE 2020-2021	22/02/2021
	DU CENTRE SCOLAIRE NOTRE DAME DE MONGRE	Page 4 / 5 Destinataires : Personnels, enseignants et familles

GESTION VIE SCOLAIRE ET SUIVI

Pour les élèves : Un fichier de suivi est mis en place et consultable par les Bureaux de Vie Scolaire, CPE et Responsables de niveaux. Dès la connaissance d'un cas possible, contact, confirmé, les bureaux de vie scolaire transmettent l'information au Chef d'établissement.

Les absences en raison du COVID (suspicion, cas confirmé...) sont reportées sur le logiciel mais non comptabilisées en tant qu'absence (absence ZERO)

Pour le Primaire, F. Tournier centralise et assure le suivi des différents cas.

Pour les adultes : Marie Jo Dulac informe des absences sur le même support que pour les autres absences.

SUIVI PEDAGOGIQUE

Il est obligatoire et exigé de la part du Ministère.

- Mise en place de binômes par classe faite par les Professeurs principaux
- Sur Ecole Directe : Cours postés sur les espaces collaboratifs par matière (par classe en Primaire) et cahiers de texte remplis.

Les enseignants qui sont placés en isolement sont dans une situation de Télétravail donc assurent la continuité pédagogique sur Ecole Directe.

Les visios sont laissées à la libre appréciation de chaque enseignant en privilégiant TEAMS.

LEXIQUE

DEFINITIONS (source : Santé Publique France)

En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact : hygiaphone ou autre séparation physique (vitre) ; masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas ou le contact ; masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas et le contact,

Contact à risque, toute personne :

- Ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;
- Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque ;
- Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
- Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel ...) pendant au moins 15 minutes avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ;
- Etant élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l'université).

Ne sont plus considérées comme des situations générant des cas contact à risque :

- Un contact entre un cas confirmé et une autre personne lorsque les 2 portent un masque.
- Un contact entre un élève confirmé du 1^{er} degré et les autres élèves du 1^{er} degré, un contact entre un élève confirmé du 1^{er} degré et les enseignants et personnels adultes si ces derniers portaient un masque
- Un contact entre un élève confirmé du 2nd degré portant un masque et les autres élèves et adultes s'ils portaient un masque.

Cas probable :

Toute personne présentant des signes cliniques et des signes visibles en tomodensitométrie thoracique évocateurs de COVID-19.

Cas confirmé :

Toute personne, symptomatique ou non, avec un résultat biologique confirmant l'infection par le SARS-CoV-2, par RT-PCR ou par sérologie.

Ces définitions sont susceptibles d'évoluer à tout moment en fonction des informations disponibles - Source : www.santepubliquefrance